

Séance du 16 décembre 2010

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Dominique COUDRY, absent pendant les 2 premières délibérations. Monsieur Wilfried QUICHANTE est secrétaire de séance.

1. Remboursement de factures

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Monsieur Jean-Paul DUREY la somme de 40 € correspondant aux frais de participation à la journée de sensibilisation sur l'accompagnement du vieillissement sur les territoires organisée par l'UDCCAS du Doubs.

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Monsieur Cédric LINDECKER :

** la somme de 12 € : achat de clefs pour la commune

** la somme de 16 € : repas des Anciens Combattants

Ces sommes seront prélevées sur le compte 6288.

pour : 9/9

2. Achat de catadioptrés

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise TP BONNEFOY, concernant la pose de 20 catadioptrés sur les bordures de voirie, pour un montant de 765.44 € TTC.

pour : 9/9

3. ONF : devis de travaux 2011

Le Conseil Municipal vote le devis de travaux 2011 proposé par l'ONF sur les parcelles HA, 14-4, 14 et 22 (soit 3171.30 € HT en investissement) et 22 + parcelles diverses (soit 608 € HT en fonctionnement), et autorise Monsieur le Maire à le signer.

pour : 10/10

4. Mise en place du PLU : choix du bureau d'étude

Le Conseil Municipal devant se prononcer sur le choix du bureau d'étude pour la mission de mise en place du Plan Local d'Urbanisme, étudie les deux offres reçues en mairie et analysées par la commission d'appel d'offres de la commune et l'AUDAB (Agence d'Urbanisme Agglomération de Besançon) réunies le 26 novembre 2010 :

- Ambiance Art et Sciences Environnement - TARCENAY

- Initiative Aménagement et Développement - BESANÇON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit l'offre du bureau d'étude "Initiative Aménagement et Développement", soit un montant de 19722.50 € HT.

pour : 8 abstentions : 2

5. Achat de barrières

Le Conseil Municipal décide l'achat de 12 barrières de 1 m (900.60 € HT) et de 2 barrières de 2 mètres (229.90 € HT) pour sécuriser les trottoirs et demande à Monsieur le Maire de faire établir un devis pour la pose. Le montant de l'achat et de la pose sera imputé au compte 2151.

pour : 10/10